

Image not found or type unknown



SELARL de dentistes à capital variable ?

Par **juriste9**, le **25/05/2022** à **10:13**

Bonjour,

Les sociétés de capitaux pouvant être formées à capital variable, je me demande s'il en est de même pour une SELARL de dentistes.

En tant que société de capitaux mixtes, je ne pense pas que ce soit un soucis mais je ne trouve aucune documentation précise à ce sujet.

Merci pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **25/05/2022** à **18:21**

Bonjour

Le capital est variable dans les limites qui sont autorisées par les statuts.

Contactez votre CCI vous sera utile, à défaut, le portail des professions libérales www.lppl.fr....